

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D. 6 ^h 25	12 ^h 30	6 ^h 15	PARIS. — D. 2 ^h 20 s.	9 ^h 30	7 ^h 45 m	CAHORS. — D. 4 ^h 42	11 ^h 15	5 ^h 25	TOULOUSE D. 5 ^h 40	9 ^h 14	2 ^h 30	CAHORS. — D. 7 ^h 40	11 ^h 10	11 ^h 30	11 ^h 30	11 ^h 30	PARIS. — D. 8 ^h 15
Perceps. 6 41	1 14	6 19	— Express. 3	5 45	3 15	Sept-Ponts. 4 53	11 11	5 37	BORDEAUX. 7 25	10 35	4 40	Cahors. — D. 7 45	11 30	11 30	11 30	11 30	Capdenac. — D. 7 45
Parnac. 6 54	1 26	6 28	BORDEAUX. 5 45	3 15	3 15	Cieurac. 5 11	11 29	5 37	BORDEAUX. 7 40	10 49	4 54	Arcambal. 8	12 4	5 28	5 28	12 4	Capdenac. — D. 7 45
Luzech. 7 3	1 34	6 44	M. Libos. — D. 8 40	3 10	9 7	Labenneque. 5 20	11 39	6 11	Founeuve. 7 40	10 49	4 54	Vers. 8 11	12 21	5 38	5 38	12 21	Lamadec. 7 56
Castelfranc. 7 18	1 47	6 44	Soluras-Touzac 9 1	3 30	9 19	Montauban D. 7 25	10 35	4 40	Borroun. 8 46	11 30	5 35	Saint-Géry. 8 18	12 38	5 44	5 44	12 38	Toirac. 8 10
Puy-l'Évêque. 7 31	1 59	6 58	Darvel. 9 10	3 39	9 28	Albias. 6 13	12 34	7 18	Founeuve. 9 39	12 34	6 15	Conduché. 8 34	1 5	6 6	6 6	1 5	Calvignac. hal. 8 45
Duravel. 7 43	2 8	7 8	Puy-l'Évêque. 9 19	3 48	9 37	Borroun. 5 45	12 6	6 42	Montauban. 9 39	12 9	6 15	St-Cirq, halte. 8 42	1 14	6 6	6 6	1 14	Calvignac. hal. 8 45
Soluras-Touzac 7 53	2 18	7 18	Castelfranc. 9 34	4 3	9 52	Caussade. 5 55	12 16	6 56	Réalville. 8 44	11 7	5 12	St-Martin-Lab. 8 53	1 35	6 19	6 19	1 35	St-Martin-Lab. 8 54
Fumel. 8 6	2 29	7 32	Luzech. 9 47	4 16	10 5	Réalville. 6 5	12 20	7 8	Caussade. 8 31	11 19	5 24	Calvignac, hal. 9 4	1 44	6 26	6 26	1 44	Calvignac, hal. 9 4
M. Libos. — A. 8 13	2 35	7 39	PARIS. — Ar. 11 46	4 37	2 48	Albias. 6 13	12 34	7 18	Borroun. 8 46	11 30	5 35	Cajarc. 9 17	2 10	6 44	6 44	2 10	St-Cirq, halte. 9 3
BORDEAUX. 3 51	8 11	4 45	Train 976 pour Bordeaux, via-Perigueux, sans augmentation de prix	4 38	10 26	Founeuve. 6 22	12 43	7 45	Montbrun, hal. 9 33	2 24	6 51	Saint-Géry. 9 37	2 10	6 44	6 44	2 10	Conduché. 9 11
CAHORS. — A. 10 25	4 56	10 43		4 38	10 26	Montauban. A. 6 39	1 10	7 45	TOIRAC. 9 44	2 45	7 1	Vers. 9 34	2 45	7 1	7 1	2 45	Saint-Géry. 9 25
				4 38	10 26	BORDEAUX. 10 40	6 05	7 45	LABENNEQUE. 9 49	12 18	6 24	Arcambal. 9 44	2 45	7 1	7 1	2 45	Conduché. 9 25
				4 38	10 26	TOULOUSE. A. 8 46	3 55	9 57	Cieurac. 10 2	12 30	6 36	Capdenac. A. 10 12	3 27	7 27	7 27	3 27	Conduché. 9 25
				4 38	10 26				CAHORS. — A. 10 12	12 37	6 43	PARIS. — Ar. 11 46	4 37	2 48	2 48	4 37	Conduché. 9 25

Cahors, le 3 Septembre.

LA MOBILISATION ET LA PRESSE

Il était indispensable que le mode d'intervention de la Presse dans les détails de l'opération fût arrêté dès le début.

Les représentants des journaux étaient partis avec certaines cartes qui leur donnaient quelques facilités d'étude.

C'est ainsi que les Compagnies de chemins de fer d'Orléans et du Midi leur avaient donné un laissez-passer qui leur permettait de circuler sur toute l'étendue de leur réseau.

Le ministre de la guerre leur avait fait délivrer de son côté une carte d'identité. Mais cette carte n'avait d'autre but que d'éviter certains désagréments à ceux qui en sont porteurs, tels qu'une arrestation pour avoir regardé de trop près et avec trop de persistance ce qui se fait. Il restait un doute sur le droit, pour les correspondants de journaux, d'assister aux opérations de détails, comme l'arrivée des détachements, le fonctionnement des commissions de réquisition, l'embarquement et le débarquement des troupes. Ce doute, il fallait absolument le lever, si l'on voulait que la besogne fût faite sérieusement.

Les journalistes qui se trouvent en ce moment à Toulouse avaient la bonne fortune de la présence de M. Adrien Hébrard, l'éminent directeur du Temps, président du syndicat de la Presse parisienne, sénateur de la Haute-Garonne, qui préside les séances du Conseil général du département. Ils en ont profité et l'on prie de les présenter à M. le général Bréart, commandant le 17^e corps d'armée, et à M. Léon Cohn, préfet.

Cette démarche, où les journaux de toutes nuances étaient confondus, avait un caractère patriotique qui n'a point échappé au général et au préfet. Aussi, les correspondants de journaux les ont-ils trouvés tous deux parfaitement disposés à seconder leurs efforts.

M. le général Bréart a fait aux représentants de la Presse un accueil extrêmement sympathique. Après quelques remarques judicieuses sur la natu-

re des opérations qui allaient être effectuées et sur le concours que les journaux pouvaient donner en cette occasion aux autorités militaires et civiles chargées d'y présider, il a fait connaître qu'il autorise tous les journalistes porteurs de cartes d'identité à circuler partout sauf dans les casernes, exception qui s'explique parfaitement et qui, d'ailleurs, n'a qu'une importance secondaire.

De son côté, M. le préfet Cohn a informé les correspondants de journaux qu'il mettait à leur disposition tous les renseignements qu'il va recueillir près des sous-préfets et des maires des chefs-lieux de cantons sur la manière dont se sont effectuées les premières opérations de la mobilisation dans les campagnes.

Voilà qui est parfait, et il est heureux que l'essai ait eu lieu dans une région qui possède un chef militaire et un haut fonctionnaire administratif aussi convaincus du concours effectif de la Presse dans cette grave occurrence.

Dans ces conditions, le public est assuré de ne recevoir par la Presse qu'une impression correcte et concluante de l'expérience qui va être faite.

Cette garantie était indispensable, et il est bon qu'elle ait été donnée avant l'ouverture des opérations.

La Presse étrangère

La question de la représentation de la presse étrangère aux opérations de mobilisation du 17^e corps, n'est pas encore résolue.

Les démarches faites à cet effet, auprès des bureaux de la guerre, témoignent des hésitations de l'autorité militaire, qui redoute les abus qui pourraient résulter des permissions octroyées et qui, d'autre part, n'ose pas rompre en visière aux informations de l'extérieur.

Ainsi les bureaux, après avoir déclaré qu'aucun membre de la presse étrangère ne serait admis à suivre l'essai de mobilisation, avaient consenti à ce qu'il fût fait des exceptions en faveur de ceux de ses membres, dont une enquête aurait démontré l'honorabilité, mais on a trouvé, au dernier moment, que la faveur était encore trop grande, si bien qu'à l'heure actuelle c'est l'autorité militaire elle-même qui offre de donner aux correspondants étrangers les renseignements qu'ils pourront réclamer.

Les correspondants dont il s'agit n'ont pas accepté, bien entendu, cette façon de procéder et ils insistent pour être admis à juger de visu de l'expérience et de ses résultats. Mais on tient bon à l'hôtel de la rue Saint-Dominique et M. de Blowitz lui-même y perd son latin.

Quant aux représentants de la presse allemande, comme à ceux de la presse italienne, il paraît qu'ils se sont arrangés pour se passer de l'autorisation, car ils n'ont pas formulé de demandes. En conséquence, c'est aux chefs du 17^e corps et aux divers fonctionnaires où s'opère l'essai de mobilisation, comme aussi à tous les bons citoyens, d'être sur le qui-vive, d'avoir l'œil sur tous les gens suspects, alors même qu'ils parleraient admirablement le français.

DÉTAIL SUR LA MOBILISATION

Le transport des troupes

Pour bien faire comprendre l'énorme mouvement qui se produira sur toutes nos voies ferrées, examinons en quelques mots le nombre des unités entre lesquelles le corps d'armée est fractionné et, par conséquent, le nombre des trains nécessaires à son enlèvement.

Dans la composition des trains militaires, on doit réunir, dans un même train, une unité complète, afin qu'aussitôt débarquée, elle puisse entrer en action. Les troupes de combat doivent toujours précéder les trains du même corps en donnant le pas à la division dans le corps d'armée, à la brigade dans la division, au régiment dans la brigade. Autant que possible la cavalerie marchera avant l'infanterie, ou tout au moins en même temps que les premiers détachements de cette arme. L'artillerie divisionnaire part avec la première brigade de la division. Le génie et l'équipage de pont divisionnaire s'intercalent après un régiment, au milieu de l'infanterie. L'ambulance de division marchera avec le quartier général divisionnaire ou à la queue de la division à laquelle elle appartient. L'artillerie du corps s'intercale entre les divisions. Le train et les colonnes de munitions marchent immédiatement après les éléments de la deuxième division. Puis viennent l'équipage de pont, l'ambulance du quartier général, le convoi des subsistances, le parc d'artillerie.

L'état-major du corps d'armée, avec les différents services, marche avec ou immédiatement après la division de tête ; l'état-major de la division marche avec la brigade de tête et est suivi par l'état-major de la seconde brigade ; l'état-major de la première brigade marche avec le premier bataillon de la division.

Par suite de cette composition du corps d'armée, en se basant sur les effectifs de chaque unité et la contenance des wagons, on a calculé que, pour transporter le personnel et le matériel d'un corps d'armée sur le pied de guerre, il fallait de 100 à 110 trains de 40 à 50 voitures ; une division d'infanterie en exige 30 à elle seule !

Quant à la marche des trains militaires, elle varie comme vitesse moyenne, entre 25 et 30 kilomètres à l'heure, avec des réductions de vitesse nécessitées par les arrêts pour le service technique des trains et d'autres arrêts ménagés pour le service des hommes et des chevaux.

Ministre de la guerre

De grands préparatifs sont fait à l'hôtel de la sous-préfecture de Castelnaudary pour recevoir le général Ferron, ministre de la guerre, et M. de Hérédia, ministre des travaux publics, dont l'arrivée à Castelnaudary est annoncée pour le 9 septembre.

Le ministre de la guerre demeurera à Castelnaudary jusqu'au jour du départ du 17^e corps d'armée, c'est-à-dire jusqu'au 14 septembre inclusivement.

Quartier général

A la suite d'un accord entre la municipalité et le capitaine de Lauzun, le commandant du 17^e corps et sa suite seront logés, pendant leur séjour ici, 3 rue Victor-Hugo, à Castelnaudary.

Les bureaux de l'intendance

L'intendant général du 17^e corps, M. Rossignol, est arrivé à 3 heures 40 à Carcassonne par un train facultatif militaire. Il était accompagné de deux sous-intendants et de six officiers d'administration.

Les bureaux de l'intendance sont établis dans l'annexe de la mairie.

Etat-major. — M. Patard de la Vieuille, chef d'escadron au 3^e dragons, est nommé chef d'état-major de la 33^e division d'infanterie, 17 corps.

30 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LE TRANSPORTÉ

VIII

OU L'ON VOIT LE PÈRE GUÉRIR LES BLESSURES FAITES PAR LE FILS, ET CE QUI S'EN SUIVIT.

Mais cette nuit même j'écrirai à mes amis, et j'espère que mes lettres leur parviendront assez tôt pour neutraliser les effets de celles que j'ai remises à ce drôle ; bien que je ne redoute aucun danger à propos d'elles.

— Qui sait, mon père ? Lorsque je l'ai quitté, Paris était bien sombre ; il se rebrunissait chaque jour davantage ; il était fortement question d'un coup d'Etat probable ; on accusait hautement le Président de la République de préparer l'empire.

— Oh ! oh ! tête folle tu vas trop loin, le Président a prêté serment et loyalement serment à la République ; pourquoi la trahirait-il et commettrait-il une félonie qui le mettrait au ban de tous les honnêtes gens ? Lui qui, sans la révolution de 1848, serait encore exilé ; non, ce n'est

pas possible ; tu dois te tromper ; l'honneur n'est pas un vain mot ; quand on l'a perdu, on ne le recouvre jamais quels que soient les titres dont on s'affuble, pour se déguiser à ses propres yeux ; et cependant, l'ambition fait commettre bien des fautes ; son oncle aussi avait prêté serment à la République, à laquelle il devait tout, et dont il avait été un des plus fervents adeptes, et cependant ?... il faut être prudent ; heureusement, quoi qu'il arrive, nous n'ovons rien à redouter dans ce pays perdu ; les coups d'Etat se font à Paris, la province reste neutre et accepte, quels qu'ils soient, les faits accomplis.

— Pas toujours, père. Vous n'ignorez pas que la famille Oyandi a des attaches très fortes avec le parti qui, dit-on, trame en ce moment un coup d'Etat. Plusieurs des membres de cette famille ont été exilés par la Restauration ; d'autres ont pris part à toutes les conspirations sous le règne de Louis-Philippe. Que peut être allé faire si subitement à Paris ce jeune homme à peine guéri de ses blessures, et bien faible encore pour supporter les fatigues d'un aussi long voyage ?

— Nous ne pouvons que nous tenir sur nos gardes, user de la plus grande prudence et attendre : l'avenir éclairera ce mystère.

— Oui, père, et Dieu veuille que ce ne soit pas contre nous.

— Bah ! à quoi bon s'effrayer ainsi, nous ne sommes plus aux temps funestes des lettres de cachet ; aujourd'hui, on ne supprime pas ainsi un homme placé à un certain échelon de l'échelle sociale ; d'ailleurs, ni toi ni moi, nous ne nous occupons de politique ; donc, toutes réflexions faites nous avons peur de notre ombre, en réalité

nous n'avons rien à redouter.

Sur ces derniers mots, ils se levèrent de table.

Le docteur se retira dans sa chambre pour écrire les lettres convenues, et Julian entra dans son cabinet de travail.

IX

DANS LEQUEL LE DOCTEUR RECONNAIT QU'IL A EU TORT DE VOULOIR MARIER SON FILS A SA GUISE.

Quelques jours s'écoulèrent ; Le père et le fils se boudaient.

Le docteur ne pardonnait pas à son fils de s'être engagé envers la famille Mendiri sans son autorisation.

Julian gardait rancune à son père d'avoir eu la pensée de le marier contre son gré à une femme qu'il ne connaissait pas, et dont le nom n'avait même jamais été prononcé devant lui.

Il ne comprenait pas comment son père, qui lui, s'était marié par amour et presque contre la volonté de sa famille, prétendait le contraindre à contracter une union dans laquelle, si honorable qu'elle fût, il ne trouverait jamais le bonheur.

Le jeune homme se raidissait dans son opposition, et s'affermissait de plus en plus dans la résolution qu'il avait prise de résister quand même à son père ; mais dans certaines limites.

C'est-à-dire que, ainsi qu'il le lui avait déclaré à lui-même, ou il épouserait celle qu'il aimait, ou il renoncerait définitivement au mariage ; qu'elles qu'en fussent éternellement plus tard les conséquences sur son bonheur à venir.

De son côté le docteur réfléchissait lui aussi. Ses réflexions étaient amères.

Il ne lui restait plus que Julian, portrait vivant de sa mère, c'est-à-dire de la femme qu'il avait tant aimée ; Julian, auquel il avait sacrifié tout, fortune, position, célébrité, honneurs ; et cela sans regrets, sans arrière-pensées, afin de veiller de plus près sur lui, en ne s'en séparant pas et l'élevant sous ses yeux.

L'enfant avait grandi.

Il était devenu homme, sans que jamais son père eût eu à se plaindre ou même à lui adresser un léger reproche ; aussi adorait-il son fils ; celui-ci, il le savait, avait pour lui une profonde affection.

Tous deux vivaient côte à côte, se complétant l'un par l'autre et, à eux deux, formant toute leur famille.

Risqueait-il de perdre sans retour l'affection de ce fils si aimé et si indispensable à son bonheur, en le contraignant de se courber sous sa volonté, dans l'acte le plus sérieux de la vie d'un homme, puisqu'il s'agit alors de son avenir et de son bonheur ?

Le docteur connaissait, mieux que personne au monde le caractère de son fils.

Il savait quelle lave brûlante cachaient les apparences paisibles du jeune homme, doux et peut-être trop timide dans la vie habituelle.

Il savait de quelle volonté de fer, de quelle invincible opiniâtreté il était doué.

Julian romprait, mais il ne plierait pas.

Quelle existence serait alors celle de ces deux hommes ? Deviendraient-ils donc ennemis ? La haine et la défiance remplaceraient-elles l'amitié et la confiance ?

Cette pensée cruelle faisait courir des frissons

Le général Brugère, secrétaire général de la présidence, a quitté, jeudi soir, Paris, pour aller assister d'abord à l'expérience de mobilisation du 17^e corps d'armée et puis aux manœuvres du 9^e corps.

Las aumôniers militaires

M. l'abbé Laye, curé de Mazères, canton de Salies (Haute-Garonne), vient d'être nommé aumônier militaire en chef et suivra, en cette qualité, le 17^e corps d'armée pendant l'essai de mobilisation.

M. l'abbé Morette, directeur du Grand Séminaire de Montauban est aumônier de la 33^e division militaire.

M. l'abbé Morette, en 1870, était élève au Grand Séminaire. Dès la déclaration de guerre, avec l'autorisation de ses supérieurs, il s'engagea au 4^e hussards et prit une part brillante à la campagne avec ce régiment.

Après l'armistice, ce brave soldat revint modestement reprendre sa place dans l'armée des ministres de Dieu.

M. l'abbé Marfan, professeur au Grand Séminaire d'Auch, aumônier de la brigade de cavalerie est arrivé jeudi matin à Montauban.

C'est M. le pasteur Lebeau qui est désigné pour être aumônier protestant pendant la mobilisation.

Un certain nombre de journalistes parisiens sont arrivés à Montauban.

Le Figaro. — La République française annonce que l'enquête sur l'indiscrétion du Figaro est terminée. Le parquet a informé le ministre de la guerre qu'il était obligé de poursuivre le Figaro simultanément avec les autres coupables.

Un mot cruel, mais mérité

Le mot à retenir, à propos de ce regrettable incident a été dit — malheureusement — par une feuille allemande, le *Courier de la Bourse de Berlin* : il est cruel pour le Figaro. « La tendance d'être bien informés, qui est commune aux journaux français aussi bien qu'aux journaux allemands, a toutes nos sympathies. Mais nous sommes convaincus qu'il ne se trouverait pas un journal allemand capable de publier une nouvelle du secret de laquelle dépendrait le bien de la patrie. »

Les espions. — Le Conseil général de l'Hérault a émis le vœu, qu'il soit, par une loi, pourvu à la répression de l'espionnage et que les agents du gouvernement trahissant les mesures militaires, soient traités comme espions.

Stations-haltes-repas

C'est à la gare de Toulouse qu'est établie la station-repas.

On appelle ainsi un ensemble de locaux pris dans une gare et pourvus dès le temps de paix du matériel et des denrées nécessaires à un nombre de passagers déterminé. Les stations-haltes sont divisées en trois catégories; dans la première on distribue des repas chauds, dans la seconde des repas froids, dans la troisième le service est fait par les buffetiers des gares.

Les réfectoires des stations de la première catégorie doivent pouvoir contenir 110 tables à 40 hommes et 220 bancs à 5 hommes; dans les stations de la deuxième et de la troisième catégorie, il n'y a pas d'installations spéciales.

Les repas chauds comprennent, le jour : 50 centilitres de soupe et 200 grammes de conserve de viande; la nuit : 25 centilitres de café chaud et une demi-ration d'eau-de-vie.

Aux repas froids, on donne, le jour : 200 grammes de conserves de viande, la nuit : 100 grammes de conserves et une demi-ration d'eau-de-vie. La soupe est faite, soit avec des tablettes de conserves de soupe à l'oignon, soit avec du bouillon concentré.

dans les veines du docteur et lui serrait le cœur comme dans un étou.

Il avait rêvé pour son fils un beau mariage; mais cette union si longtemps caressée, avantageuse comme fortune, offrait-elle les conditions de bonheur qui doivent surtout être recherchées dans un mariage? Non, puisque son fils aimait une autre femme.

L'obliger à lui obéir, c'était donc vouer de parti pris au malheur cet enfant si aimé, le seul être qui le ratachait à la vie; mieux valait lui faire encore ce sacrifice, renoncer à cette union, le plus cher de ses vœux, et lui laisser chercher lui-même le bonheur où il croyait pouvoir le trouver.

D'ailleurs, il s'apercevait que depuis quelques jours son fils semblait triste; il avait perdu l'appétit et le sommeil, il maigrissait et pâlisait à vue d'œil.

Il fallait prendre une résolution définitive et en finir une fois pour toutes; n'avait-il pas, depuis longtemps fait abstraction de sa volonté avec son fils.

D'ailleurs il était accoutumé de longue date aux sacrifices de toutes sortes; un de plus ou de moins dans le nombre ne signifiait rien; le principal était que Julian redevenait ce qu'il était quelques jours auparavant, gai, rieur et insouciant; la tristesse ne va pas sur un visage de vingt ans.

La résolution du docteur fut donc prise, comme toujours, au point de vue de l'abnégation.

Il se hâta de faire naître l'occasion d'une explication entre son fils et lui, explication grâce à laquelle toute contrainte cesserait, et la joie rentrerait dans la maison.

Il était à peu près sept heures du matin,

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Note officielle

Le 17^e corps d'armée est désigné pour exécuter l'expérience de mobilisation prescrite par la loi du 29 juillet 1887.

Le territoire de ce corps d'armée comprend les départements suivants :

Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers, Haute-Garonne, Ariège.

Le 1^{er} jour de l'expérience est le mercredi 31 août.

Le 2^e jour de l'expérience est le jeudi 1^{er} septembre.

Le 3^e jour de l'expérience est le vendredi 2 septemb.

Le 4^e jour de l'expérience est le samedi 3 septembre.

Le 5^e jour de l'expérience est le dimanche 4 sept.

Le 6^e jour de l'expérience est le lundi 5 septembre.

Le 7^e jour de l'expérience est le mardi 6 septembre.

Le 8^e jour de l'expérience est le mercredi 7 septem.

Le 9^e jour de l'expérience est le jeudi 8 septembre.

Le 10^e jour de l'expérience est le vendredi 9 septem.

CAHORS

en temps de mobilisation

Toujours la même animation, à Cahors. Partout la vie militaire avec son attirail pittoresque. Le soldat fait consciencieusement sa popote contre les murs de tous les établissements où on a cantonné, et répond complaisamment à la commère qui s'enquiert avec sollicitude de la quantité et de la qualité de la viande qui bouit dans la marmite.

Le coup d'œil vaut la peine qu'on s'y arrête, je vous l'assure.

Savez-vous les *fortunés* de la mobilisation? Demandez aux limonadiers et aux aubergistes. Quelle affluence dans tous ces établissements, et comme on reconnaît bien là l'insouciance du tempérament français. Au départ, un peu d'ennui peut-être, mais une fois hors du foyer, quelle gaieté chez le troupier et comme les chagrins sont vite noyés au fond des verres!...

De tous côtés, sur les emplacements disponibles, les soldats, habillés et équipés à neuf, manœuvrent comme des troupes vieilles, avec un entrain et un ensemble très consolant pour notre patriotisme.

Aujourd'hui, à 3 heures, a eu lieu la marche d'essai du régiment complet. L'attitude des troupes était bonne. Nous aurions voulu un peu plus de ressort, de précision, de crânerie dans la marche.

Hier, vendredi, départ de trois trains de concentration à la gare de Cahors.

Aujourd'hui, samedi, départ du matériel et des machines.

Demain, dimanche, départ de 3,300 hommes avec matériel et chevaux. Ce sera là surtout la grande attraction pour le public cadurcien.

Le docteur, en robe de chambre, surveillait, ainsi qu'il le faisait chaque jour, le pansage de son cheval favori.

La cigare à la bouche, il causait avec son domestique, ancien chasseur d'Afrique, qu'il avait eu jadis pour ordonnance; que, depuis qu'il avait donné sa démission et était rentré en France, il avait conservé chez lui en qualité de cocher-vallet de chambre, et qui répondait au nom pittoresque de Moucharaby; sobriquet que lui avaient donné ses compagnons du régiment et qu'il avait précieusement conservé.

Moucharaby était un grand gaillard de cinq pieds huit pouces, maigre, anguleux, tout muscles et tout nerfs, à la figure longue, au front dévasté.

Ses yeux d'oiseau de proie, rapprochés de son nez recourbé en bec d'aigle, ses pommettes saillantes, ses joues creuses, sa longue moustache rousse retombant sur sa bouche largement fendue et garnie de dents blanches et larges comme des amandes, son menton caché sous une énorme impériale fauve, lui allongeaient démesurément le visage; tous ces traits réunis formaient à ce vieux soldat une de ces physionomies à la fois énergiques, résignées et bon enfant, dont le type essentiellement caractéristique appartient particulièrement à notre armée d'Afrique.

Moucharaby avait quarante-cinq ans; il avait été enfant de troupe et n'avait pas d'autre famille que le régiment dans lequel il avait été élevé, et que jamais il n'avait quitté.

— Quand tu auras pensé Rostan, lui dit le médecin en se détournant comme pour rentrer dans la maison, tu monteras Bajazet et tu porte-

Comme nous l'avons déjà dit, trois trains emporteront le 7^e de ligne et sa réserve. Les départs auront lieu à 2, 4 et 6 heures du soir. L'état-major partira par le deuxième train, à 4 heures.

La réquisition des chevaux s'est terminée aujourd'hui. Cette opération, fort longue, se fait très régulièrement et sans incidents notables.

Les deux commissions de Cahors ont pris environ 220 chevaux à la Chartreuse et 293 au cours Fénélon.

Le travail d'équipement se poursuit sans trêve. Dès vendredi tous les hommes qui doivent prendre part à l'expérience sont équipés, armés et prêts au départ.

C'est dans ces circonstances que l'on se rend compte de l'importance du corps des sous-officiers. C'est sur eux, en somme, que retombe la plus grande part de la besogne : habillement, équipement, instruction, écritures... et dieu sait s'il y en a à remplir des *états* de toute sorte!

Nous avons vu tout cela de près, et nous avouons que, mieux que jamais, nous comprenons, combien nos hommes politiques les plus compétents ont raison de s'occuper du relèvement de cet élément, le plus utile de l'armée. Tout ce que l'on pourra faire pour le sous-officier au double point de vue de son bien-être moral et matériel ne sera que justice, et en première ligne nous mettons les égards et la déférence que lui doivent les supérieurs, en présence du soldat surtout.

Sur ce point il y a encore beaucoup à obtenir.

Nous résumons d'un mot nos observations prises sur le vif : Le corps des sous-officiers est la cheville ouvrière de la mobilisation et on lui devra, au point de vue pratique, une large part de son succès.

Un mobilisé.

DANS LA RÉGION

Les divers télégrammes des sous-préfets et des maires, reçus à la préfecture, constatent que la mobilisation s'opère partout avec beaucoup de régularité.

Toulouse, 1^{er} septembre.

Au calme d'hier, a succédé, aujourd'hui, la plus grande animation. Les réservistes sont arrivés en grand nombre et se sont rendus dans leurs casernes respectives, où on les a habillés de neuf.

On a vu aujourd'hui en ville beaucoup de généraux des autres corps d'armée; les uns étaient en uniforme, et d'autres en civil, mêlés au public.

Agen, 1^{er} septembre.

Aujourd'hui, 1^{er} septembre, le mouvement dans la ville et à la gare est beaucoup plus considérable. Dans les rues, on ne voit que soldats en costume ou en civil se rendant aux casernes.

Depuis ce matin huit heures, les trains de troupe à destination de Castelsarrasin, Montauban et Toulouse se succèdent de 10 en 10 minutes.

Montauban, 1^{er} septembre.

Beaucoup d'affluence à la gare tout ce matin. Deux trains ont emporté les réservistes vers Tou-

ras cette lettre à M. Saleneuve.

Et il lui remit un large pli, que le soldat posa près de lui sur l'appui d'une fenêtre.

— Oui, major — Moucharaby n'appelait jamais autrement le docteur, — attendrai-je la réponse?

— Certes, j; te recommande même de faire diligence.

— A quelle heure dois-je être de retour, major?

— A dix heures, si cela est possible.

— Je le crois que c'est possible! huit lieues aller et retour, qu'est-ce que cela pour Bajazet, une promenade; je n'aurai pas besoin de la presser, le pauvre vieux!

— C'est précisément pour que tu ne fatigues pas Bajazet que je te laisse trois heures. Tu te feras donner un verre de cognac par Picahandia avant de partir, mais pas d'absinthe à Bayonne!

— Compris, major. Soyez calme. L'absinthe et moi brouillés à mort; inconnue à l'escadron, désormais; depuis trois mois, je n'ai pas absorbé, sauf respect, ce qui entrerait dans l'œil d'un colimaçon.

— A la bonne heure! je suis content de toi; continue ainsi, tu t'en trouveras bien.

— Soyez calme, major, c'est réglé, comme l'appel du soir.

— Ah! à propos, je serai probablement à déjeuner quand tu arriveras; tu me remettras la lettre tout de suite.

— Suffit, major; ce sera fait.

Le docteur lui fit un signe de la main et rentra dans la maison tout en grommelant entre ses dents, d'un air pensif :

louse, et deux machines ont été nécessaires pour en emmener d'autres sur Cahors.

Foix, 1^{er} septembre.

Depuis ce matin, une animation extraordinaire règne en ville. A chaque instant, ce ne sont que des arrivages de réservistes venant de tous côtés rejoindre le régiment.

Carcassonne, 1^{er} septembre.

L'animation commence ici : on voit des soldats chercher partout leur logement. Quel désappointement, quand les propriétaires des maisons ou les locataires manquent, comme le cas c'est produit aujourd'hui pour quelques braves militaires!

Le service de la sûreté de Paris doit envoyer des agents pour surveiller les espions.

Ces jours-ci, un individu portant une grande barbe rousse et ayant toutes les apparences d'un Allemand, a déjeuné au restaurant Cance. Il était escorté d'un homme qui le servait à table et auquel il parlait allemand.

Cet espion, car il devait en être un sûrement, a pris un billet pour Cette, et, de là, serait revenu s'installer à Carmaux. Avis à qui de droit. Voilà une prise à faire tout de suite.

Castelnaudary, 1^{er} septembre.

Le système d'éclairage qui va, dès ce soir, être expérimenté à la gare n'est pas, comme on l'avait dit jusqu'à présent, la lumière électrique. C'est une nouvelle invention qui, paraît-il, produit une grande clarté presque aussi puissante que les plus grands foyers d'électricité.

Le système consiste à faire passer dans un mélange de résidus de schiste de pétrole et de goudron, renfermés dans un appareil spécial, un fort courant d'air comprimé refoulé dans une pompe de compression par une machine à vapeur. L'air comprimé conduit par des tuyaux traverse ces matières et, se saturant des gaz inflammables qui se dégagent de ces mélanges, s'allume comme le gaz d'éclairage ordinaire au sommet des appareils et produit une clarté resplendissante.

Trois de ces lampes monstres, baptisées *Lucigen* par leur inventeur de Glasgow, sont installées sur des pylones de huit mètres de hauteur dans la cour des marchandises. Le premier essai d'éclairage de la gare avec les *Lucigen* aura lieu ce soir.

Villefranche-de-Lauraguais

On connaît l'importance des manœuvres qui auront pour théâtre Villefranche-de-Lauraguais. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur le thème des opérations pour s'en convaincre.

L'arrivée du corps d'armée, le samedi 10 septembre, sera d'un grand intérêt, de même que l'attaque de Montgaillard du lundi 12. Il sera très facile d'en suivre les mouvements des hauteurs avoisinant la plaine de Trébons, dans laquelle se déroulera l'action. Nul doute que ce spectacle n'attire un grand nombre de curieux.

Le lendemain 13, la revue qui sera passée tout près de Saint-Rome, au pied de Montgaillard, sur la route nationale n° 113 et aux portes de Villefranche, ne sera pas moins intéressante.

Une explication nécessaire.

Dans son ordre de mobilisation le ministre de la guerre a visé l'article 4 de la loi du 29 juillet ainsi conçu :

« La durée de la concentration sera de trente jours au plus pour les officiers de la réserve et de l'armée territoriale et de vingt-huit jours au plus pour les réservistes, disponibles, hommes à la disposition de l'autorité militaire, etc., etc. »

Cet article a donné lieu à des interprétations erronées. Le chiffre de vingt-huit est inscrit dans la loi comme limite qui ne peut-être dépassée. Mais le ministre peut réduire la durée de l'essai de mobilisation. C'est ce qui arrive actuellement. La présence des réservistes sous les drapeaux ne sera que de 16 jours. Après la

— Maintenant, c'est fini; il n'y a plus à y revenir; j'ai brûlé mes vaisseaux.

A neuf heures et demie, le père et le fils entrèrent, par deux portes différentes, dans la salle à manger.

Julian salua son père, lui souhaita le bonjour, lui demanda de ses nouvelles, et s'assit nonchalamment à table; il était pâle triste, et semblait fatigué.

Le docteur feignit de ne rien voir.

Il se mit en face de son fils, le servit, et commença à manger de bon appétit, tout en jetant à la dérobée, sur le jeune homme, des regards d'une expression singulière, accompagnés d'un sourire légèrement railleur.

Le déjeuner se continua ainsi sans autre conversation que quelques mots tels que ceux-ci :

— Sers-toi de ce poulet; encore un morceau de cette truite; tends ton verre.

Et autres semblables, auxquels le jeune homme répondait invariablement :

— Merci, mon père, je ne mangerai pas davantage; mon verre est encore plein, etc., etc.

Conversation peu variée, et qui n'avait rien d'imprévu ni de fort intéressant.

Cependant, le déjeuner touchait à sa fin; de temps en temps le docteur levait la tête et regardait, avec une impatience mal déguisée, l'œil de bœuf accroché à la muraille en face de lui.

Au moment où la grande aiguille se posait sur midi, tandis que la petite atteignait dix heures, le trot allongé d'un cheval se fit entendre au dehors.

dislocation, les soldats actifs reprendront leurs anciens casernements et les réservistes rentreront dans leurs foyers.

161^e régiment. — Sont nommés au 161^e régiment, de nouvelle formation : Lieutenant faisant fonction d'adjudant-major : M. Lemargnère du 7^e.
Sous-lieutenant porte drapeau : M. Morin du 7^e.

Frais de route. Un certain nombre de militaires dirigés directement sur les corps de troupe, à leur retour du Tonkin, y obtiennent après un court séjour, des congés de convalescence sans passer par l'hôpital. Dans cette situation, ils n'ont pas droit aux frais de route.

Le ministre de la guerre a décidé que, par exception, les hommes revenus du Tonkin, dirigés sur les corps de troupes et y obtenant des congés de convalescence sans passer par l'hôpital, auront droit à une indemnité de route, sous la réserve expresse que cette faveur ne s'appliquera qu'à ceux d'entre eux qui obtiendront un congé de convalescence au corps, dans un délai maximum de trois mois à partir de la date de leur débarquement.

Le supérieur des Petits-Carmes, l'abbé Jean-Louis-Zacharie Garnier, est décédé hier à 1 heure.
Ses obsèques auront lieu lundi matin 5 courant à 9 heures, dans la chapelle de l'Établissement.

Agrégation. — M. Paul Durand-Lapie, avocat, qui fit partie pendant plusieurs années du barreau de Cahors, et qui entra ensuite dans l'enseignement, vient de passer avec succès les examens de l'agrégation de l'enseignement spécial (partie littéraire et économique.) M. Durand-Lapie est en ce moment professeur à Foix.
M. Durand père, a été inspecteur d'académie à Cahors.

Commune de Fontanes
(De notre correspondant particulier)

Dans l'après-midi de samedi, 27 août, le cheval de M. Lafon de Lageneste, ingénieur, ancien officier d'artillerie, gendre de M. de Lunegarde, s'est emporté entre Reillac et Gramat et la voiture s'est brisée dans sa chute de dix mètres de hauteur. Mme Lafon a eu le pied et l'épaule gauche luxés, quant à M. Lafon il a la figure abîmée. Sa belle-sœur, Mme Aimé de Gransault Lacoste de Léobard qui se trouvait avec eux, en a été quitte pour la peur. M. Eugène Pons, notaire à Reillac, revenant de la chasse, leur a donné les premiers secours, avec un dévouement que nous nous plaisons de signaler.

Un chasseur.

AGRICULTURE

Foire de Cahors. — La foire du 1^{er} septembre a été peu importante au point de vue des transactions commerciales : les bœufs destinés à la boucherie ont trouvé acquéreurs au prix de 23 à 24 fr. les 100 kilog., poids vif; les moutons gras ont été vendus de 50 à 75 centimes le kilog. poids vif.

Le prix moyen du blé a été de 16 fr. 50 à 17 fr. l'hectolitre; baisse sensible sur les farines, car les affaires qui ont été traitées ont permis de constater que la balle de farine, qui avait une valeur de 33 fr. lors de la dernière foire, est livrée actuellement au prix de 30 fr. (La taxe du pain doit donc être abaissée d'une manière sensible.)

Concours d'animaux reproducteurs. — Samedi, 27 août, a eu lieu à Gourdon un important concours d'animaux reproducteurs des espèces bovine et porcine.

Les primes à distribuer aux propriétaires des plus beaux spécimens ont été réparties de la manière suivante :

- Taureaux**
MM. Jargeau, de St-Pantaléon, 150 fr. ;
Cangardel, de Marminiac, 120 fr. ;
Landres, de Gourdon, 100 fr. ;
Deloncle, de St-Médard, 80 fr.
- Vaches pleines et suitées**
MM. G. Valade, de Gourdon, 120 fr. ;
Mlle de Gramant, de Salviac, 100 fr. ;
Jeargeau, de St-Pantaléon, 80 fr. ;
Malbec, de Payrinbac, 70 fr. ;
Landres, de Gourdon, 60 fr.
- Verrats**
MM. A. Linol, de Gourdon, 50 fr. ;
G. Blat, de Nozac, 40 fr. ;
Planacassagne, de Milbac, 30 fr.
- Truies**
MM. J. de Fontenilles, de Soucirac, 60 fr. ;
De Gozon, de Gourdon, 50 fr. ;

- Nayrac, du Roc, 40 fr. ;
J. Lamartine, de Gourdon, 30 fr. ;
J. Vargues, de Soullaguet, 25 fr. ;
J. Cabanès, de Gourdon, 25 fr. ;
F. Ratabou, de Gourdon, 20 fr.

Les vins nouveaux d'Algérie. — L'importation des vins nouveaux d'Algérie vient de commencer. Tous les paquebots de la Compagnie transatlantique arrivés ces jours derniers d'Alger, d'Oran, de Philippeville et de Bône, ont apporté de nombreuses barriques de vin doux, sortant du pressoir, et même des cuves complètes, grappes et jus de raisins.

Ce genre de trafic n'est pas nouveau, dit le *Petit Marseillais*, puisqu'il se pratique depuis plusieurs années, mais il prend une extension plus grande au fur et à mesure que les vignobles d'Algérie se développent davantage.

Bon nombre de colons manquent de vaiselle vinaire et n'ont pas de cuves propices à la vinification; c'est le double motif pour lequel les importations dont nous parlons ont pris cette année, une extension considérable.

La vendange est expédiée dans des fûts que l'on arime soigneusement à bord, la bonde en haut, percée en outre d'une ouverture qui laisse échapper les gaz de la fermentation. Les cales des navires sont ainsi transformées en de véritables celliers que l'on a soin de tenir aérés, et dans lesquels la fermentation continue d'une façon normale pendant le court délai que les paquebots rapides mettent à franchir la méditerranée, pour être continuée à Marseille et à Cette dans des chais où elle s'achève dans toutes les conditions désirables.

Ces détails sont de nature à surprendre nos vignerons du Beaujolais et de la Bourgogne, mais ils n'en sont pas moins exacts et confirment de plus en plus les plus précieux services rendus à la viticulture comme à l'agriculture algérienne, en général, par la fréquence et la rapidité des communications établies entre les deux continents par la Compagnie générale transatlantique.

On s'attend, cette année, à des importations considérables de ce genre.

Le chlorure de calcium dans les fruitiers. — Le *Journal d'agriculture pratique* donne un moyen très simple pour retirer l'humidité qui se dégage des fruits dans les fruitiers.

Les fruits ne seront pas abondants cette année, les chenilles ont été un véritable fléau pour les arbres, et la sécheresse persistante a achevé l'œuvre commencée par les insectes. Aujourd'hui les arbres fruitiers sont à peu près dégarés et on devra se préoccuper de conserver le mieux possible les quelques fruits restants. Or, ce qui nuit davantage à une bonne conservation dans un fruitier, c'est l'humidité dont on arriverait bien à se débarrasser en déterminant dans l'intérieur des courants d'air plus ou moins intenses.

Mais le procédé a d'assez graves inconvénients, poisque, avec les courants d'air, la température intérieure s'équilibre avec celle du dehors, poisque'il en résulte des variations brusques, poisque les fruits se trouvent momentanément éclairés, ce qui n'est pas moins fâcheux.

Enfin, l'aération du fruitier n'est pas possible par les froids de l'hiver, quand le thermomètre reste au-dessous de zéro, ce qui se produit parfois pendant des semaines et même plusieurs mois; à ce moment, on est obligé d'abandonner les fruits à l'humidité nuisible du fruitier.

Pour faire disparaître cette cause d'insuccès, on a recouru maintenant au chlorure de calcium. Cette substance a la propriété d'absorber une si grande quantité d'humidité qu'elle devient déliquescence après avoir été exposée pendant un certain temps à l'air humide. En l'introduisant donc en quantité suffisante dans un fruitier, elle absorbe toute l'humidité dégagée par les fruits et maintient l'atmosphère dans un état de siccité convenable.

Pour employer le chlorure de calcium, on construit une sorte de caisse en bois, doublée, de plomb et présentant une surface de 0^m 50 sur une profondeur de 0^m 10.

Cette table est montée sur des pieds et s'élève à 0^m 40 du sol, elle est disposée de façon à présenter sur l'un des côtés une légère pente de 0^m 03. C'est de ce côté qu'on pratique un déversoir pour l'écoulement du chlorure de calcium liquide qui tombe dans un vase quelconque. L'appareil étant placé dans le fruitier on répand dans l'encaissement une couche de chlorure bien sec et on donne à cette couche une épaisseur de 0^m 08. A mesure qu'il se liquéfie, le liquide s'écoule par le déversoir.

S la quantité du chlorure employée se trouve entièrement liquéfiée avant la consommation totale des fruits, on renouvelle la dose.

On peut estimer à 20 kilog. répandus en trois fois, la quantité de chlorure de calcium nécessaire pour maintenir en état un fruitier cubant 60 mètres et contenant 8,000 fruits.

Le chlorure liquide n'est pas perdu : on le conserve dans des vases de grès qu'on couvre avec soin jusqu'à l'année suivante. A ce moment et lorsque le fruitier est de nouveau rempli, on verse ce chlorure dans un vase en fonte qu'on place sur le feu et on fait évaporer jusqu'à siccité. Le produit desséché est encore du chlorure de calcium que l'on emploie chaque année de la même manière.

Le temps en septembre.

La première dizaine de septembre sera relativement assez belle et chaude, pendant le jour, sur la France et sur les pays voisins, notamment sur la zone méridionale, sauf quelques perturbations passagères vers les 2^e, 4, 6. Les deux autres dizaines seront plus variables, plus agitées, plus humides, particulièrement sur les zones du nord et du centre.

Variations brusques de température, nuits fraîches, matinées brumeuses. *Perturbations* : bourrasques, gros temps, fortes pluies, quelques orages violents avec grêle, trombes sèches ou humides, rafales, sinistres, crises subites : 1^o vers les 10 (??), 12, 14 ; 1^o vers les 17 (??), 19, 21, 53 ; 3^o vers les 24 (??), 26, 28, principalement vers les époques marquées de deux ou trois points d'interrogation, lesquels indiquent l'importance probable des perturbations.

Celles-ci retardent de un à trois jours, suivant la latitude et la longitude des localités. Les dates mentionnées par nous s'appliquent au littoral de la Manche.

Avis aux gens de mer : ceux-ci doivent se tenir sur leurs gardes, s'ils veulent éviter des désastres!

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 27 août au 3 septembre 1887.

Naissances.
Berger, Virgine, rue de la Mairie.
Bos, Pierre, rue Galot de Genouillac.
Carriol, Antoine, boulevard Gambetta.

Décès.
Labro, Emilie, 2 mois, rue de la Mairie.
Hébrard, Guillaume, 50 ans, rue du Château.
Rivière, Jean, 33 ans, rue du Tapis Vert.
Combarieu, Pierre, 85 ans, à Cavanies.
Miquel, Gérard, 74 ans, à Cavanies.
Desseaux, Louis, 3 mois et demi, rue Nationale.
Auduy, Jean, 84 ans, rue des Pénitents.
Garrit, Jeanne, 73 ans, rue Ste-Claire.
Garnier, Jean, 62 ans, boulevard Gambetta.

DERNIÈRE HEURE

Rentrée des Chambres. — On assure que M. Rouvier a l'intention de fixer au 25 octobre l'ouverture de la session extraordinaire des Chambres.

Castelnaudary, 2 septembre.
Nous venons de voir, au domaine de la Terrasse, les 215 bœufs et vaches que le fournisseur de la viande du 17^e corps d'armée y a fait conduire, hier et aujourd'hui. Nous avons constaté avec plaisir l'état d'embonpoint des animaux destinés à la consommation des troupes.

Castelnaudary, 2 sept.
Dès aujourd'hui, l'autorité militaire a pris possession de la gare. Un chef d'escadron de cavalerie territoriale fera fonctions de chef de gare militaire à Castelnaudary pendant toute la durée de la mobilisation.

Toulouse, 2 septembre.
Une commission de dégâts va fonctionner à partir du 5 septembre. Elle est présidée par M. Ratier, sous-intendant militaire à Foix. Cette commission suivra les troupes dans toutes ses évolutions pour accorder des indemnités aux propriétaires dont les terres seront le théâtre des opérations.

Toulouse, 2 septembre.
A la gare de Mérenvielle, un réserviste est tombé accidentellement sur la voie, par la portière ouverte. Il n'a pas été atteint par les wagons. Mais comme le train marchait à une assez grande vitesse, il a été projeté avec violence sur le sol, et a dû se faire dans sa chute des lésions internes tellement graves que, depuis ce moment, il n'a pu recouvrer la parole.

Pamiers, 2 septembre.
Les opérations concernant la réquisition des chevaux ont été terminées hier, 1^{er} septembre.

Les vélocipédistes à Toulouse. — Dans la matinée de jeudi sont arrivés les vélocipédistes courriers. Ils ont eu, comme on le pense bien un grand succès de curiosité. Leur costume est celui de l'artillerie, pantalon blanc en toile, petite sacoche en bandoulière; chacun conduisait sa *monture*, dont nous avons admiré la légèreté et la taille élancée.

La Presse et la mobilisation
La Liberté. — Les bruits les plus singuliers et les plus invraisemblables circulent en Italie. On s' imagine que la mobilisation du 17^e corps, bien que s'effectuant sur la frontière des Pyrénées, a pour objectif réel la frontière des Alpes au point de vue d'une invasion, soit de la France en Italie, soit de l'Italie en France.

On rapproche cette hypothèse l'ntaisiste du récent voyage d'inspection du général Ferron du côté des Alpes et du projet attribué au gouvernement français de créer des compagnies alpines. Enfin, on prétend que M. Rouvier n'est allé passer quelques jours à Berne que pour s'entendre avec le président de la confédération helvétique en vue d'éventualités à la fois politiques et militaires. On conclut en déclarant que M. Crispien lui-même se montre très impressionné de l'attitude de la France et des tendances hostiles à l'Italie qui s'y développent de plus en plus.

L'Echo de Paris affirme qu'il existe, à sa connaissance, au ministère, une liste de cinq ou six cents personnes soupçonnées d'entretenir avec l'Allemagne des relations plus que suspectes.

L'Extrablatt, de Berlin, désapprouve vivement l'essai de mobilisation en France et va même jusqu'à « douter que la France actuelle soit assez riche pour payer les frais de toutes les fautes qu'elle commet. »

LA MOBILISATION (Dernières instructions. — Avant d'entrer en campagne nous engageons nos jeunes troupes à se munir d'Eau de Noix Cabanès. C'est le meilleur tonique. Il leur permettra de poursuivre leur route sans fatigue et sans dérangement d'aucune sorte.

Exigez l'Eau de Noix Cabanès
Un dépôt a été établi chez M. Guiraud, pâtissier, rue Fénélon, dont l'approvisionnement peut suffire à toutes les demandes.

BOURSE. — Cours au 2 sept.

3 0/0	82 45
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 80
4 1/2 0/0 ancien	105 55
4 1/2 0/0 1883	108 65

Dernier cours du 2 sept.

Actions Orléans	1,325 00
Actions Lyon	1,256 25
Obligations Orléans 3 0/0	398 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	284 25
Obligations Lombardes (jouissance)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	348 25

Heureux ceux qui en prennent

Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne), le 1^{er} février 1887. Tout le corps me faisait mal, je crachais sans cesse, je vomissais deux ou trois fois par jour. Depuis que je prends des Pilules Suisses, il me semble que je suis dans un autre monde, je ne crache plus et ne vomis plus. Heureux ceux qui en prennent ! Tous ceux qui souffrent ne devraient pas hésiter à dépenser 1 fr. 50 (prix de la boîte des Pilules Suisses) pour se sauver. Vous pouvez publier ma lettre en toute assurance. (Sig.) Clovis Harmand. Signature légalisée. A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammon, Paris.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS
Ecole des Hautes Etudes Commerciales
108, Boulevard Malesherbes, 108
Cours normaux; durée des Etudes : 2 ans.
RENTÉE : le 3 Novembre 1887.
L'Ecole reçoit des Elèves internes et des Elèves externes.
Ecole préparatoire; durée des Etudes : 1 an.
RENTÉE : Lundi 4 Octobre 1887.
Cours préparatoire à l'Examen d'ENTRÉE du 4^e au 30 Octobre.
Pour renseignements, s'adresser au Directeur.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein sénat: « A quoi bon les drogues ? n'avons-nous pas la délicieuse Farine de santé REVALESCIERE Du Barry, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnus saufs de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant: « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE Du Barry, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire *infaillibles*. »

M. le curé Comparet dit: « Dieu soit béni ? La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit: « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande par la Maison Du Barry et C^{ie}, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25 4 fr. ; 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil. 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès; aussi « La REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôt dans cette ville : à Cahors, M. VINEL, droguiste.

Étude de M^e AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

VENTE

SUR
Saisie immobilière

Fixée au **mardi onze octobre prochain** mil huit cent quatre-vingt sept à midi précis, au Palais de Justice à Cahors, audience des criées (vacations).

Suivant procès-verbal de M^e Serres, huissier à Cahors, en date des dix-sept et dix-huit juin dernier, en forme dénoncé et transcrit ainsi que les exploits de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le dix-huit juin dernier, volume 117, numéros 8 et 9.

Il a été procédé à la requête de M. Augustin Conté, propriétaire, demeurant et domicilié à Douelle, ayant constitué M^e Auguste Mazières pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de Sers, Jean-Paul, maçon et propriétaire; demeurant et domicilié à Laprade, commune de Douelle.

A la saisis réelle des biens ci-après désignés :

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors pour être tenu à la disposition du public et a été publié conformément à la loi à l'audience du seize août dernier; le Tribunal donnant acte de la publication du cahier des charges, a fixé l'adjudication au onze octobre prochain.

Biens saisis à vendre situés dans les communes de Pradines et de Douelle :

I^o COMMUNE DE PRADINES

Article premier

Une vigne, située à Les Bois, formant le numéro 1,424 section C du plan cadastral de la commune de Pradines, de contenance environ soixante-quinze ares trente centiares; quatrième et cinquième classes et d'un revenu net de deux francs quatre-vingt-trois centimes.

Article deux

Une friche, située au même lieu, formant le numéro 1,425 des mêmes section et plan, de contenance environ vingt-sept ares, quatrième classe et d'un revenu net de quatorze centimes.

II^o COMMUNE DE DOUELLE

Article premier

Une terre, située à Pont-du-Port, formant le numéro 802 section C du plan cadastral de la commune de Douelle, de contenance environ cinq ares quatre-vingt-dix centiares; troisième et quatrième classes et d'un revenu net de deux francs vingt centimes.

Article deux

Une terre, située au même lieu, formant le numéro 800 des mêmes section et plan de contenance environ un are dix centiares, troisième classe et d'un revenu net de cinquante-six centimes.

Article trois

Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 801 des mêmes section et plan, de contenance environ un are quatre-vingt centiares; deuxième classe et d'un revenu net de un franc trente-un centimes.

Article quatre

Une vigne, située à la plaine de Mader, formant le numéro 395 des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ dix ares quatre-vingt centiares; cinquième classe et d'un revenu net de cinquante-neuf centimes.

Article cinq

Une vigne, située à Souleillaloup, formant le numéro 688 des mêmes section et plan, de contenance environ vingt-trois ares quatre-vingt-trois centiares; quatrième et cinquième classes et d'un revenu net de un franc quarante-huit centimes.

Article six

Une vigne, située à Mader, formant le numéro 323 section D du plan cadastral de la même commune, de contenance environ trente-huit ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième et cinquième classes et d'un revenu net de deux francs quatre-vingt-un centimes.

Article sept

Une pâture, située au même lieu, formant le numéro 378 des mêmes section et plan cadastral de contenance environ sept ares quatre-vingts centiares; troisième classe et d'un revenu net de sept centimes.

Article huit

Une vigne, située à Combe de Gibert, formant le numéro 412 P des mêmes section et plan cadastral de contenance environ seize ares vingt-cinq centiares; cinquième classe et d'un revenu net de quatre-vingt-neuf centimes.

Article neuf

Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 416 P des mêmes section et plan de contenance environ neuf ares quatre-vingt-deux centiares, cinquième classe et d'un revenu net de cinquante-quatre centimes.

Article dix

Une pâture, située aux Jalousies, formant le numéro 451 des mêmes section et plan, de contenance environ quatre-vingt centiares, troisième classe et d'un revenu net de sept centimes.

Article onze

Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 452 des mêmes section et plan, de contenance environ cinq ares; troisième et quatrième classes et d'un revenu net de un franc dix-neuf centimes.

Article douze

Une terre, située au même lieu formant le numéro 453 bis, des mêmes section et plan, de contenance environ onze ares, vingt centiares, troisième classe et d'un revenu de cinq francs soixante-quatorze centimes.

Article treize

Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 437, section E du même plan cadastral, de contenance environ quatre ares, quatrième classe et d'un revenu net de cinquante-deux centimes.

Article quatorze

Une vigne, située à Lafargues, formant le numéro 706, section C du même plan cadastral, de contenance environ trois ares trente centiares, cinquième classe, d'un revenu net de dix-huit centimes.

Article quinze

Une terre, située au même lieu, formant le numéro 707 des mêmes section et plan, de contenance environ huit ares soixante centiares, cinquième classe et d'un revenu net de cinquante-six centimes.

Article seize

Une terre, située au même lieu, formant le numéro 708 des mêmes section et plan cadastral, de contenance environ un are soixante centiares, quatrième classe et d'un revenu net de trente-huit centimes.

Article dix-sept

Une maison, située à Souleillaloup, formant le numéro 688 des mêmes section et plan, d'un revenu net de trois francs, huitième classe. Cette maison, qui sert d'habitation au sieur Jean-Paul Sers, saisi et à sa famille, est construite en pierres de taille et brutes, à trois tombants d'eau et couverte en tuile canal. Elle comprend un rez-de-chaussée servant de cave et de remise, ayant accès sur le chemin rural de Douelle à Rassiels; un premier étage où l'on arrive par un escalier en pierre de taille établi au dehors du côté du midi et comprenant à l'intérieur deux chambres et une cuisine. Dans la cuisine se trouve la porte d'entrée pour y aboutir; une ouverture percée du côté de l'ouest, une ouverture du côté de l'est donnant sur le chemin rural précité et une autre ouverture sur l'escalier en pierres susdit; et un second étage peu élevé utilisé en galetas et à contenir des fourrages. Cette maison confronte de l'est avec le chemin rural de Douelle à Rassiels, précité et de tous autres côtés avec grange, jardin et terre du saisi.

A côté de cette maison se trouve une grange et étables construites en pierres de taille et brutes et couverte en tuiles canal à deux tombants d'eau; elle a son entrée du levant et confronte de tous côtés avec maison et propriété du saisi. Le sol des dites maisons et grange est saisi avec les bâtisses qui y sont élevées ainsi que toutes les constructions qui peuvent en dépendre de quelque nature qu'elles soient.

Par suite des renseignements que l'huissier a pris soit à la direction des contributions directes à Cahors, soit auprès de plusieurs personnes à Douelle, il en résulte que la maison et bâtisses ci-dessus énoncées sont établies sur le numéro 709 P de la section C du même plan au lieu de Lasfargues, commune de Douelle et que c'est par suite d'une erreur de la matrice cadastrale qu'elle est portée sous le numéro 688 à Souleillaloup.

Tous les biens immeubles ci-dessus dans la commune de Douelle sont portés à la matrice

cadastrale de cette commune au nom de Sers, Jean-Paul, fils, maçon au Mas de Rayet. L'article ci-après, appartenant audit Sers, partie saisie et portée sur la tête de Sers, Jean-Paul, Poulet au Mas de Reilhet.

Article dix-huit

Une terre, située à Lasfargues, formant le numéro 709 P, section C du plan cadastral de la commune de Douelle, de contenance environ neuf ares soixante-onze centiares, cinquième classe et d'un revenu net de soixante-trois centimes.

Tous les bins immeubles ci-dessus énumérés et décrits, sont situés sur les communes de Pradines et Douelle, arrondissement de Cahors, département du Lot, et sont jouis et exploités par ledit Jean-Paul Sers, à l'aide de sa famille.

Les biens ci-dessus décrits seront vendus en quatre lots composés comme suit et sur les mises à prix ci-après indiquées :

Composition des lots et mises à prix :

Premier lot

Le premier lot comprendra les numéros 706, 707, 708, 709 P, 688 et 688 du plan cadastral de la commune de Douelle.

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra les numéros 800, 801 et 802 de la commune de Douelle.

Troisième lot

Le troisième lot comprendra les numéros 451, 452, 453 bis et 437 de la commune de Douelle.

Quatrième lot

Enfin le quatrième lot comprendra tous les articles situés sur la commune de Pradines, numéros 1424 et 1425 et le surplus des articles, situés dans la commune de Douelle.

Les quatre lots ci-dessus composés seront vendus chacun sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges, ci-dessus 10 fr.

NOTA. — A la demande de la partie poursuivante, les quatre lots ci-dessus pourront être blottés en un seul et remis en vente sur la nouvelle mise à prix obtenue par les adjudications partielles.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le premier septembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o C^o regu un franc quatre-vingt-huit centimes dixèmes compris.

Signé : GUICHEMERRE, receveur.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS

FRANÇAISES ET ANGLAISES

UNIFORMES & LIVRÉES

COUVERTURES DE VOYAGE

Manteaux Caoutchouc

PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE

en 24 heures

HABILLEMENTS

TOUS FAITS

PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95

Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »

Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »

Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50

Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.

Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{me} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Établissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^o concessionnaire :

PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

Le propriétaire-gérant, Layton.

Distillerie centrale du Quercy

